

REZE INFORMATION



bulletin municipal

LE MOT DU MAIRE

LA ZONE INDUSTRIELLE A REZÉ

Actuellement, la Municipalité termine la mise en place de la troisième tranche de la zone industrielle.

Il faut se rappeler que c'est sous la première municipalité «Plancher» que le Conseil Municipal a voulu que s'instaure un équilibre entre l'habitat, l'emploi et l'activité économique, Rezé ne voulant pas être simplement une cité dortoir.

En 1962, le Conseil Municipal, après avoir fourni un important effort en matière de logements, puisqu'il venait de lancer l'opération «Centre résidentiel du Château» (1 500 logements), décidait le 13 Janvier de réaliser une zone industrielle. Le Plan d'Urbanisme en vigueur réservait une zone d'environ 85 hectares à cet usage dans la partie Nord de la Commune entre la Loire et la route de Pornic. Il faut savoir aussi que ces décisions étaient prises contre l'avis de certains aménageurs qui n'en voyaient pas l'utilité et qui, surtout, avaient édifié l'essentiel de leur raisonnement en baptisant l'agglomération Sud, «Agglomération de Résidences» sans se demander d'où proviendraient les fonds nécessaires à l'équipement public de ces nouvelles habitations, sans estimer non plus que les gens, avec juste raison, voulaient si possible avoir un parcours «habitat-travail» le plus court possible.

UNE RÉALISATION DANS LE TEMPS -

La première tranche de 16 hectares située la plus à l'Est a été réalisée entre 1962 et 1964.

La deuxième tranche a été aménagée de 1968 à 1970 et comporte plus de 20 hectares dont les terrains nécessaires à la construction des abattoirs de la Ville de Nantes. Elle fut totalement revendue en 1974.

Ces deux tranches ont permis l'implantation d'une soixantaine d'entreprises et la création de plus de 2 000 emplois.

En 1974, la Municipalité décide de mettre en place la troisième tranche.

Le Préfet de l'époque nous créa quelques difficultés administratives en exigeant entre autre, dans le cadre de la lutte contre la spéculation foncière, que la Ville de REZÉ achète les terrains en dessous du prix fixé par le service des domaines. Sachant qu'il est déjà difficile de négocier des acquisitions foncières au prix fixé par les domaines, je dois avouer que, malgré nos efforts, nous n'avons pas trouvé de mécène pour nous aider à remplir cette tâche.

Un Préfet plus compréhensif accorda en 1977 les autorisations et nous pûmes ainsi commencer les travaux de cette troisième tranche dont la superficie est de 22,5 hectares.

suite page 2

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 1 à 3
Action municipale	p. 3 à 6
Offices Municipaux	p. 7 à 9
Associations locales	p. 9 à 11
Flash-Informations	p. 12

AVRIL 1980

Per 20_1980

Per 22_1980_02

Mais l'expérience des deux premières tranches nous a montré qu'il fallait prendre un certain nombre de précautions pour protéger la zone d'habitat, particulièrement celle de Trentemoult, de la zone d'activités, en mettant en place une ceinture verte de 25 000 m² et en créant une nouvelle voie qui permettra la circulation des poids lourds uniquement sur la zone industrielle.

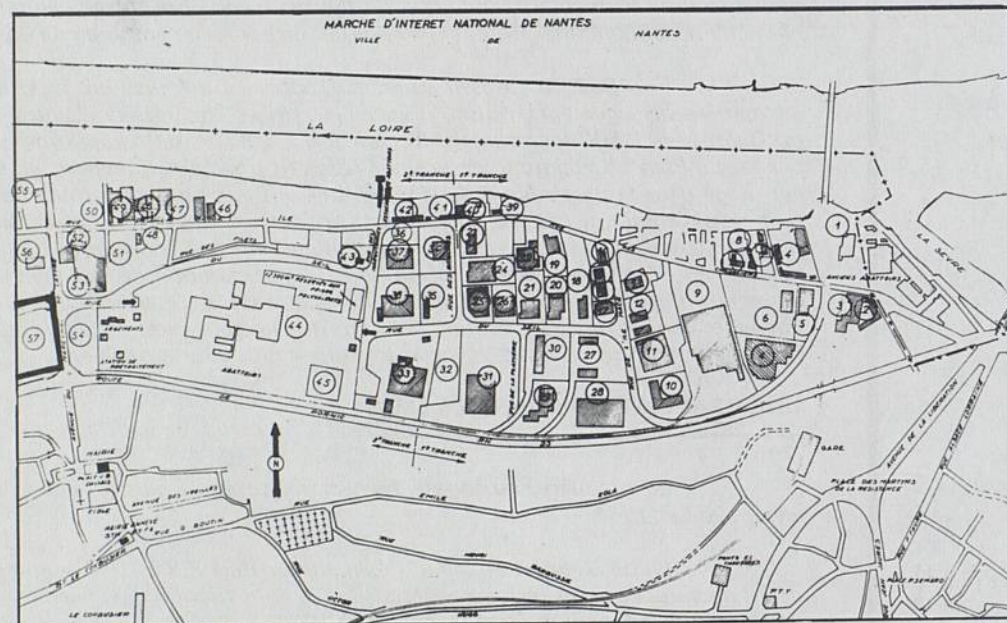
Cette zone qui sera terminée fin 1980 comporte tous les équipements nécessaires aux entreprises, ainsi que la possibilité de branchement sur une voie ferrée.

Sa situation, en bordure d'une voie nationale, proche du Port de Cheviré, à quelques minutes de l'aéroport, montre quel est son intérêt.

D'ores et déjà, sans publicité particulière, un certain nombre d'acquéreurs ont pris option sur ces terrains ainsi équipés, et ce, malgré les difficultés économiques que l'on ne peut pas ignorer.

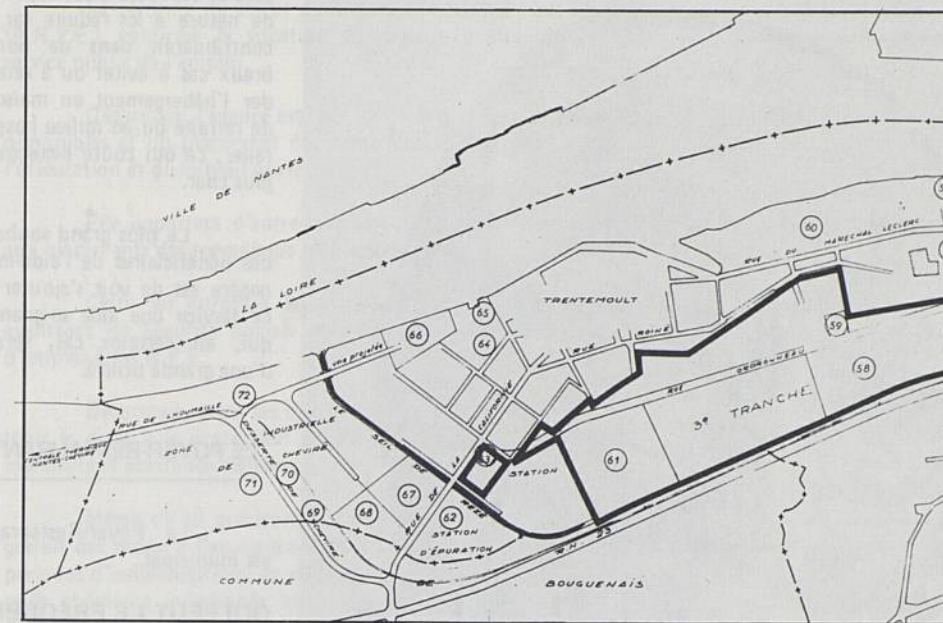
LE POINT SUR L'ENSEMBLE DE LA ZONE -

L'ensemble de la zone, je le rappelle, va de la zone industrielle de Cheviré, partie rezéenne, jusqu'aux anciens abattoirs de la Ville de Nantes en bordure de la Sèvre, c'est-à-dire que sur cet ensemble, nous trouvons actuellement 85 établissements dont 3 en cours d'aménagement qui se répartissent ainsi :



Zone Industrielle Nord
1ère et 2ème tranches

- 37 commerces de gros et détail
- 33 usines et ateliers
- 5 dépôts et entrepôts
- 4 entreprises de transports
- 1 établissement piscicole
- 1 bureau d'études
- 1 abattoir
- 1 service de restauration
- 1 station d'épuration intercommunale
- 1 centre de recherche



Zone Industrielle Nord - 3ème tranche

Ce n'est donc pas, comme certains ont bien voulu le dire, simplement une zone de dépôt peu créatrice d'emplois, peu convaincante au niveau fiscal. Au contraire, c'est une zone dynamique productive diversifiée et qui mérite qu'on la connaisse mieux.

C'est pour cela que la Ville de REZÉ fait les efforts nécessaires pour persévérer dans les choix qui avaient été faits par nos prédécesseurs.

Jacques FLOCH
Conseiller Général
Maire de la Ville de Rezé

ACTION MUNICIPALE



LES PERSONNES ÂGÉES DANS NOTRE VILLE

La Ville de REZE a depuis bien longtemps le souci de rendre la vie plus facile aux personnes âgées de sa cité.

Mais cela n'est pas toujours simple en fonction des contraintes que l'État exerce sur les Communes.

En ce qui concerne les distractions, la solidarité, la lutte contre la solitude, REZE n'a rien à envier aux Communes environnantes.

L'O.P.A.R., les Clubs, les Associations se chargent d'assurer cette tâche avec beaucoup de succès, et nos anciens sont unanimes à dire qu'ils ne s'ennuient pas à REZE.

Mais c'est de problèmes plus sérieux que je voudrais vous entretenir aujourd'hui. Si un nombre important de personnes âgées peuvent se suffire à elles-mêmes, une majorité a besoin d'aide et surtout d'aide ménagère.

Il a été fait une grande publicité sur le maintien des personnes âgées à domicile, mais...

QUE DOIT-ON FAIRE POUR OBTENIR UNE AIDE-MÉNAGÈRE ?

1) Signaler son cas au bureau d'aide sociale, par courrier, téléphone ou venir simplement à la permanence du bureau :

- Votre demande est enregistrée

- Une visite est effectuée à votre domicile pour la constitution du dossier (le nombre d'heures à déterminer, l'explication des tâches pouvant être remplies par l'aide-ménagère.

2) Envoi du dossier à l'organisme intéressé.

CE QU'IL FAUT SAVOIR

QUI FINANCE LES AIDES-MÉNAGÈRES ?

- 1) Les personnes âgées dont les ressources annuelles ne dépassent pas 14 700 F. relèvent de l'aide sociale légale.
- 2) Les personnes dépassant le plafond d'aide sociale légale sont prises en charge sur les fonds d'action sanitaire et sociale de leur caisse de retraite.

Il y a donc une enveloppe globale définie par chaque caisse pour financer cette aide, elle seule décide du nombre d'heures d'aide ménagère à répartir à leurs ayant droit.

DES RÉCEPTIONS DE L'ACCORD -

- 1) Le bénéficiaire est prévenu soit par courrier, soit par une visite à domicile (en cas d'urgence, par téléphone) du jour et de l'heure où se présentera l'aide ménagère.
- 2) Sous huitaine, une visite est faite au domicile pour évaluer les relations personnes âgées - aide ménagère et, s'il est nécessaire, expliquer le mode de paiement en cas de participation du bénéficiaire.

Il a été effectué en 1978, 10 398 heures d'aide ménagère sur la Commune, en 1979, 14 023 heures, soit une progression de 3 625 heures.

La Ville de Rezé a employé à ce service :

- 16 titulaires
- 3 auxiliaires remplaçantes
- 3 intermittentes en 1979

Mais il s'avère que cela est nettement insuffisant pour satisfaire les demandes.

Nous sommes très loin des propos et des promesses tenues par M. le Président de la République, lors du Congrès de LYON en 1977. Il avait promis de doubler le nombre de personnes âgées aidées de 1977 à 1981.

Deux ans se sont écoulés depuis, nous sommes très loin du compte.

Il y a une grande différence entre les déclarations officielles et la réalité.



Pourtant, loin d'augmenter les charges de l'État, le développement de l'aide ménagère et des soins à domicile est de nature à les réduire car il contribuerait dans de nombreux cas à éviter ou à retarder l'hébergement en maison de retraite ou en milieu hospitalier, ce qui coûte beaucoup plus cher.

Le plus grand souhait des bénéficiaires de l'aide ménagère est de voir s'ajouter à ce service une aide soignante qui, en certains cas, serait d'une grande utilité.

LE FOYER-RESTAURANT

Le Foyer-Restaurant est municipal.

QUI PEUT LE FRÉQUENTER ?

Toutes les personnes domiciliées à REZÉ de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et de plus de 65 ans, quels que soient leurs revenus.

Il faut se faire inscrire au bureau d'aide sociale.

Les prix sont étudiés en fonction des revenus, ils vont de 2 F. pour les bénéficiaires du F.N.S. à 10 F. en passant par 6 F. et 8 F.

Vous y trouverez des menus variés établis en commun toutes les semaines par les utilisateurs et gestionnaires.

Pour ceux qui ne veulent pas prendre leur repas en commun, ils peuvent venir le chercher au foyer et l'emporter à leur domicile.

Il y a toujours de la place car il se produit un mouvement. Certaines personnes ne viennent pas tous les jours de la semaine, le nombre varie en fonction du temps, des maladies, des congés.

En 1978 : 11 314 repas ont été servis au Foyer, 4 108 repas emportés au domicile.

En 1979 : 14 413 repas ont été servis au Foyer, 5 300 repas emportés au domicile.

Soit une progression de 3 099 (27 %) de repas servis au Foyer et de 1 192 (29 %) de repas emportés au domicile.

Ces résultats sont encourageants et prouvent que les personnes âgées connaissent bien les services que la Municipalité met à leur disposition.

Ginette BLANDIN
Déléguée aux Anciens
et aux Affaires Sociales

RÉFORME CONCERNANT LE MAINTIEN DES DROITS AUX CHOMEURS

La réforme du statut de l'Agence Nationale pour l'Emploi (A.N.P.E.) confirme la vocation de l'agence à être un véritable service public de l'emploi.

Désormais, l'agence est chargée de la protection des emplois disponibles et du placement des demandeurs, de l'information, de l'orientation et du conseil professionnel.

Elle apportera d'autre part son concours à l'orientation et aux placements des travailleurs handicapés.

Cette loi introduit la «déconnexion» entre le droit aux avantages de Sécurité Sociale et l'inscription comme demandeur d'emploi à l'A.N.P.E.

Désormais, seuls les chômeurs indemnisés se verront maintenir le droit à la protection sociale gratuite (assurance maladie - maternité et assurance vieillesse).

Même s'il est précisé que le délai de douze mois de maintien gratuit des droits à l'assurance maladie s'applique à l'expiration des périodes d'indemnités de chômage, la loi maintient au profit des seuls chômeurs indemnisés les droits aux avantages à l'assurance maladie attachés actuellement à la qualité des demandeurs d'emploi inscrits à l'A.N.P.E. (déconnexion) à charge de l'intéressé de recourir à l'assurance personnelle.

AUTRE PRÉCISION -

De même que les Assedic sont désormais chargés de la constitution des dossiers d'indemnités aux lieux et places de l'A.N.P.E., de même elles transmettront aux Caisse de Sécurité Sociale les attestations permettant l'ouverture des droits à l'assurance maladie.

L'ASSURANCE PERSONNELLE -

La cotisation à cette assurance personnelle sera de l'ordre de 300 F. par mois.

Les décrets d'application organiseront la prise en charge automatique et de plein droit par les caisses d'allocations familiales de la plus grande partie de cette cotisation.

Pour les personnes à faibles ressources, chargées de famille et bénéficiant, à ce dernier titre, d'une prestation familiale quelle qu'elle soit, le reste sera pris en charge par l'aide sociale.

Si le chômeur en fin d'indemnisation n'est pas chargé de famille, la cotisation d'assurance personnelle pourra être prise en charge par l'aide sociale.

QUE PENSER DE CETTE RÉFORME ?

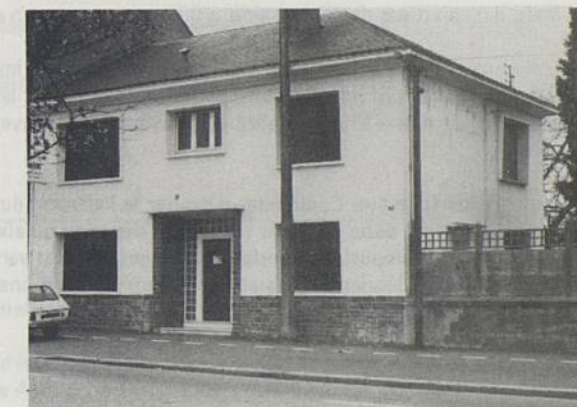
Bien qu'il soit trop tôt pour connaître le nombre de demandeurs d'emplois qui seront touchés par cette mesure, à REZÉ, on estime au plan national, à 20 % cette population du nombre des inscrits.

Avant que l'entrée en vigueur de la loi sur le développement des responsabilités locales qui comporte une réforme de l'aide sociale, voit le jour, ce sont les Bureaux d'Aide Sociale qui, une fois de plus, suppléeront aux carences du gouvernement.

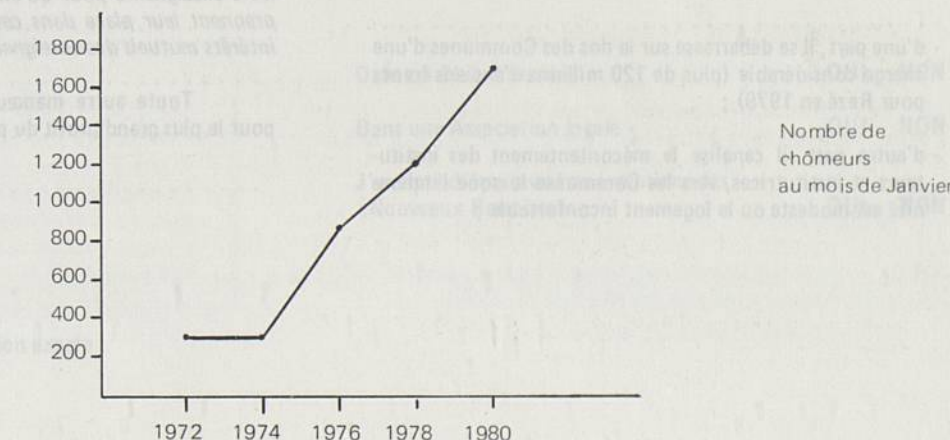
Yves MARIEL
Adjoint aux Affaires Sociales



L'A.S.S.E.D.I.C., rue de la Chesnaie



L'A.N.P.E., avenue de la Libération



* A PROPOS DE L'INDEMNITÉ DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS ET INSTITUTRICES



Logements d'instituteurs à la Houssais

Le dernier bulletin municipal a publié le texte d'un vœu adopté par le Conseil Municipal de Décembre, par lequel il demandait la prise en charge par l'État des dépenses afférant au logement des institutrices et instituteurs.

Ce texte demande quelques explications.

DE L'HISTOIRE A L'ACTUALITÉ -

L'obligation faite aux Communes de loger les enseignants du 1er degré date de la création de l'école publique à la fin du siècle dernier. Elle constitua à l'époque, l'une des bases de l'existence de l'école publique, notamment dans les Communes rurales où l'impossibilité de l'instituteur à se loger (soit du fait du manque de structure d'accueil, soit tout simplement à cause de «complots» organisés par des notables cléricaux) faisait obstacle à son implantation.

Mais, il n'en est pas de même aujourd'hui.

L'absence d'école publique dans certaines localités est imputable à la politique d'austérité du pouvoir qui refuse de créer les postes nécessaires, et non à l'impossibilité de l'instituteur à trouver un logement.

L'obligation faite aux Communes d'assurer le logement des instituteurs ne se justifie donc plus. Par contre, les dépenses qu'elle entraîne constituent un important transfert de charges de l'État vers les Communes puisque légalement, la rémunération du personnel enseignant relève de l'État.

UN SUJET DÉLICAT -

Cette question des dépenses afférant au logement des instituteurs et institutrices pose un problème délicat car le pouvoir Giscardien espère profiter d'une éventuelle querelle ou opposition entre élus et enseignants. En effet, le Gouvernement a ici le beau rôle :

- d'une part, il se débarrasse sur le dos des Communes d'une charge considérable (plus de 120 millions d'anciens francs pour Rezé en 1979) ;
- d'autre part, il canalise le mécontentement des instituteurs et institutrices, vers les Communes lorsque l'indemnité est modeste ou le logement inconfortable ;

- enfin, il se paie le luxe d'imposer aux Communes un taux de base minimum pour ces indemnités (par arrêté préfectoral).

L'affaire se complique encore car les enseignants retiennent avant tout dans l'indemnité de logement l'aspect «complément de salaire» et pensent qu'ils sont plus sûrs d'obtenir des élus locaux que du gouvernement.

UNE SOLUTION QUI NE LESE PERSONNE -

Pour trouver une solution équitable à ce problème, il convient d'éviter deux écueils.

D'une part, les Communes ne doivent pas tomber dans le piège de l'autoritarisme (en réglant la question administrativement avec l'État sur le dos des instituteurs et institutrices) ni celui de la démagogie (en dressant les contribuables locaux contre les enseignants).

Mais il ne faut pas non plus que ces derniers se confinent dans un esprit étroitement corporatif et, tablant sur davantage de compréhension de la part des collectivités locales que de l'État, refusent de tenir compte de l'injustice de la situation actuelle.

Pour leur part, les élus Rezéens comprennent la crainte des instituteurs et institutrices de voir leurs indemnités bloquées sans réévaluation comme ce fut le cas pour les Professeurs d'Enseignement Général de Collège.

Mais, en même temps, ils ne sauraient admettre que l'État continue à accabler les Communes de charges qui lui incombent normalement.

La seule issue réside dans une concertation entre les organisations d'enseignants et les Communes, afin d'engager une lutte solidaire pour obtenir :

- dans l'immédiat, que l'État rembourse aux Communes les dépenses afférant au logement des instituteurs et institutrices ;
- fondamentalement, que l'État, en concertation avec les organisations syndicales des personnels intéressés, prenne en charge ces dépenses en les intégrant dans le traitement des enseignants sous forme de points d'indice (ils en bénéficieraient ainsi durant leur retraite, ce qui n'est pas le cas actuellement).

Seule, une telle solution peut permettre de régler la question dans le respect des intérêts de chaque partie. C'est la raison pour laquelle le Conseil Municipal de REZÉ a conclu son vœu par l'appel suivant :

«Le Conseil Municipal s'adresse aux organisations syndicales d'enseignants pour qu'elles s'associent à cette revendication et prennent leur place dans cette lutte conforme à la justice et aux intérêts mutuels des enseignants et de la Commune».

Toute autre manœuvre ne ferait qu'entretenir la division pour le plus grand profit du pouvoir.

Michel JORAND
Adjoint à l'Enseignement

OFFICES MUNICIPAUX



* LES NOUVEAUX RETRAITÉS A REZÉ

L'Office Municipal des Personnes Agées de REZÉ se préoccupe, avec l'ensemble des Offices de France, menant leur action en direction des anciens, des nouveaux retraités.

En effet, les anciens retraités ont souvent leur place dans les Associations ou Clubs développant un certain nombre d'activités dans les Foyers-Clubs, mais nous découvrons aujourd'hui que ceux qui cessent leur activité professionnelle soit en qualité de retraité, quelque fois relativement jeune, de pré-retraité pour raison économique, d'invalidé pré-retraité, restent isolés et peu disposés à rejoindre les «vieux».

Ceci est tellement vrai que l'Union Nationale des Offices des Personnes Agées vient d'inscrire cette importante question : «Les Nouveaux Retraités» à l'ordre du jour de son futur Congrès National qui va se tenir les 17, 18 et 19 Avril prochains à PAU. Nous y serons représentés par 3 délégués de l'O.P.A.R.

A REZÉ, nous avons organisé une réunion publique également sur ce thème avec les «Nouveaux Retraités» de la Commune. Un échange intéressant a pu se faire afin de connaître les besoins, les désirs et souhaits de chacun.

Certains «Jeunes retraités» disponibles peuvent en effet consacrer quelques «Loisirs» à la vie associative de REZÉ.

Nous demandons à tous les «Nouveaux Retraités» qui souhaitent participer à des activités de leur choix ou se retrouver pour parler de leurs problèmes de se faire connaître en retournant le questionnaire ci-dessous à l'adresse indiquée.

«Nouveaux Retraités», ne restez pas inactifs et isolés. Vous pouvez rendre de grands services en consacrant quelques heures aux activités des associations de votre choix de la Ville. Renseignez-vous !

Le Président de l'O.P.A.R.,
André COUTANT

QUESTIONNAIRE A DÉCOUPER ET A RETOURNER A L'ADRESSE SUIVANTE :

OFFICE MUNICIPAL DES PERSONNES AGÉES DE REZÉ - O.P.A.R.

Maison des Offices - 70, avenue de la Libération - 44400 REZÉ

NOM	Je participe à des activités sur la Commune	OUI	NON	(2)
Prénom	Je désire participer à des activités ou aider une Association Rezéenne	OUI	NON	(2)
Adresse	Lesquelles			
Retraité (1)				
Depuis le				
Pré-retraité (1)	Dans un Club d'anciens	OUI	NON	(2)
Depuis le	Dans une Association locale	OUI	NON	(2)
Age	J'accepte d'être invité aux réunions des «Nouveaux Retraités»	OUI	NON	(2)

NB - (1) Préciser le régime et la situation exacte
(2) Rayer la mention inutile

NOUVELLES DE L'OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE

APRES SON ASSEMBLEE GÉNÉRALE (17 mars 1980)

«Il faut toujours avoir deux idées : l'une pour détruire l'autre.» G. Braque (cité par la revue «Faire»)

«L'homme, avec le monde qui l'entoure, est une tâche à réaliser, un immense réservoir d'avenir.» E. Bloch (Le principe d'espérance).

L'Office Municipal de la Culture a déjà un passé !

Huit ans se sont écoulés depuis le jour où furent approuvés en Commission des Affaires Culturelles, les statuts d'une nouvelle association rezéenne dénommée :

«Office Municipal de la Culture de Rezé.»

Huit ans ! L'âge de raison est derrière nous. Pour une association comme la nôtre, c'est l'âge ingrat. Les vêtements juste assez confortables pendant l'enfance, deviennent étroits et commencent la ronde des questions existentielles.

L'Office de la Culture connaîtrait-il les affres de la crise d'adolescence ? Je tiens pour vraisemblable que chaque institution (une association en est une) passe ainsi par plusieurs stades correspondants chacun à des périodes de son histoire et à des pratiques, sinon opposées, du moins très différentes. Tant il est vrai que le visage de l'adulte laisse toujours deviner, en filigrane, les traits de l'enfant.

Le passé de l'enfant «O.M.C.» est un passé riche et dont chacun de ceux (élus municipaux, membres d'associations, individuels) qui s'y sont inscrits, peut être légitimement fier. Un rapide coup d'œil sur le rapport d'activités de l'année 1979 suffit pour se convaincre de la qualité du travail accompli par notre Association. Depuis les animations réalisées en milieu scolaire jusqu'à la diffusion de spectacles très divers, la gamme de ce qui a été proposé est large assez pour que bien des Rezéens aient pu y trouver leur compte. Mais la réalité est mouvante et le temps passe, avec lui, les hommes et les femmes qui tissent la vie d'une association changent. Certes, les tables de la loi (statuts, règlement intérieur...) demeurent, mais la manière de les interpréter évolue.

Après le temps des certitudes, voici venir le temps du doute, des interrogations et des remises en question. Même si cela est douloureux.

A l'Office Municipal de la Culture, nous ne pratiquons pas l'autosatisfaction ; pas davantage, il est vrai, l'auto-flagellation.

Nous voulons être lucides sur notre passé, en reconnaître les richesses, mais aussi les lacunes et les erreurs pour construire le présent dans la sérénité.

C'est pourquoi, nous avons axé nos efforts pour les mois à venir autour de quatre points :

1 - La clarification :

C'est la redéfinition du rôle de l'Office et au travers lui, du rôle et de la fonction des éléments de l'ensemble qu'il constitue (personnel, associations, etc...) et de l'ensemble dans lequel il est imbriqué (municipalité, associations, etc...).

2 - L'information :

C'est la reconnaissance de son importance et de sa portée. C'est aussi son utilisation rationnelle au service des objectifs de l'Office.

GRANDES LIGNES DU CALENDRIER

OFFICE MUNICIPAL DE LA CULTURE 1980

o AVRIL -

- Réunions-débat sur les quartiers (4)
«La garde des jeunes enfants» (4 films)
- Début des actions de la Baraque (animation-théâtre au Clos Magdeleineau)
- Marionnettes (quinzaine)

o MAI -

- Suite des interventions de la Baraque
- Rufus (avec la M.J.C.)
- Participation à la venue de P. GAMARRA, écrivain
- Animations avec l'A.E.P.R.

o JUIN -

- Exposition Panaït Istrati, écrivain roumain
- Jean VASCA, chansons
- Fin des interventions de la Baraque

o FIN SEPTEMBRE -

- Parade «La Grande Marguerite»

o OCTOBRE -

- Alex Métayer
- Spectacle Queneau
- Marionnettes «La Petite Ortie»

o NOVEMBRE -

- Semaine Algérienne : récital des sœurs Djurdjura
- Action au niveau théâtral «Théâtre fou» ?

o DÉCEMBRE -

- Exposition instruments (720 instruments) Molyneux luthier

Mieux armés pour affronter les actions traditionnelles de l'Office et disposant d'institutions plus vivantes, il devrait nous être possible de jouer au niveau de la cité le rôle d'instance de réflexion et de force de proposition. Nous pouvons (devons) donner un sens à l'animation culturelle, permettre à chaque Rezéen de mieux connaître le patrimoine culturel national et international, favoriser la création individuelle et collective, colorer le quotidien de Rezé.

3 - La démocratisation :

C'est la fin du sempiternel couplet sur le manque de militantisme et la mise en application de mesures concrètes pour briser le ron-ron faussement démocratique de la vie d'un conseil d'administration et au-delà de l'association elle-même.

4 - La réflexion :

C'est engager un long processus d'approfondissement de nos orientations pour dégager des objectifs d'actions réalistes.

«... nous commençons à solliciter l'O.L.E., la M.J.C., l'École de Musique, la Bibliothèque et leurs professionnels pour que s'élaborent progressivement des habitudes de fonctionnement, pour que soit perçue la nécessité de répondre de manière globale à des besoins exprimés ou non (animations de quartier) ... Nous pensons qu'il convient de lutter contre toute tendance à la division et à la ségrégation (les enfants, les pré-ados, les ados, les adultes, les vieux...)».

«... Nous avons à ressortir quelques dossiers poussiéreux et à les peaufiner. Aider la municipalité à la mise en œuvre d'une politique culturelle de qualité et à la création des outils nécessaires, l'aiguillonner si besoin est...».

Autour de ces quatre points, nous essaierons de bâtir l'avenir de l'Office Municipal de la Culture. Je vous invite à y participer.

Alain BASTARD

ASSOCIATIONS LOCALES



ORGANISATION D'USAGERS ET DE CONSOMMATEURS,

LA C.S.F. ENGAGE L'ACTION CONTRE LA LIBÉRATION DES PRIX...

Depuis maintenant deux ans, le gouvernement s'est lancé dans une politique de libération des prix : après les prix industriels, ce sont depuis le mois de Janvier 1980 les marges commerciales qui sont libérées, en attendant le tour des services dont la libération est prévue pour Juillet.

La Confédération syndicale des familles, organisation de consommateurs et d'usagers s'est toujours prononcée contre ces mesures qui sont contraires aux intérêts des familles de travailleurs.

En effet, la libération des prix sous couvert d'une relance de la concurrence vise à permettre aux entreprises de reconstituer leurs marges de profits, et cela a pour conséquence d'aggraver l'inflation.

Qu'on en juge :

- 12 % de hausse de prix en 1979
- 2 % déjà en Janvier 1980.

Il faut signaler que ces pourcentages sont loin d'être imputables aux seuls produits énergétiques comme on veut nous le faire croire.

Le pain, 28 % de hausse en un an. Les loyers, jusqu'à 70 % de hausse ou du crédit qui est devenu hors de prix.

C'EST LE COUT DE LA VIE DANS SON ENSEMBLE QUI DEVIENT INSUPPORTABLE AUJOURD'HUI POUR QUANTITÉ DE FAMILLES POPULAIRES.

Car l'uniformisation et la banalisation de la vie quotidienne ne sont pas inscrites dans l'avenir, pas davantage que ne l'est la perpétuation des inégalités sociales et culturelles. Et l'apparition ou le développement de phénomènes tels que le regain d'intérêt pour le mouvement associatif, l'exigence sans cesse accrue, d'un cadre de vie à dimension humaine, le besoin affirmé de rétablir la communication avec ses voisins et entre les divers niveaux de la vie sociale, le désir de s'enraciner dans un quartier et de le faire vivre sont des signes encourageants qui doivent nous inciter à poursuivre notre action, à la développer.

En choisissant la culture contre toute tentation de facilité, gageons que nous contribuerons, à terme, à rendre la vie de chacun et de tous digne d'être vécue.

Extraits des rapports présentés à l'Assemblée Générale du 17 Mars 1980

Il est maintenant établi que les salariés ont vu leur pouvoir d'achat baisser en 1979. Cela conduit un nombre croissant de familles à devoir se priver de consommation les plus élémentaires, telle que la viande, un logement décent, et même des soins médicaux.

La C.S.F. juge cette situation très grave, et sans penser qu'un retour au contrôle des prix suffirait à rendre aux travailleurs et à leurs familles un niveau de vie acceptable, elle affirme qu'il aurait au moins le mérite d'atténuer sérieusement la baisse du pouvoir d'achat.

LA C.S.F. PROPOSE UNE ACTION AUX CONSOMMATEURS :

NON A LA LIBÉRATION DES PRIX :

Pour exiger un retour au contrôle de ceux-ci.

LE LIVRE DES PRIX :

Dans nos permanences, les consommateurs sont invités à venir noter des hausses jugées abusives.

DES RELEVÉS DES PRIX :

En cours dans le département.

Nos permanences :

Au Centre Social, allée de Provence - Château de Rezé
1er Jeudi du mois de 18 h 30 à 19 h 30
2ème et 4ème Jeudis de 14 h 30 à 16 h 30



LA C.S.C.V. ET LA RUE EMILE ZOLA

L'élargissement de la rue Emile Zola ayant été décidé par la Municipalité celle-ci contacte individuellement quelques riverains concernés pendant la période des congés.

Les adhérents de la C.S.C.V. et quelques riverains réagissent contre ce projet. Ils se mobilisent :

- 1ère réunion en Octobre :

Ils dénoncent l'élargissement à 10 mètres, entraînant : déplacement des poteaux, clôtures, compteurs d'où frais importants supportés par les contribuables. De plus, le recalibrage des trottoirs amène ceux-ci, à certains endroits à une largeur très insuffisante voir 20 cm.

Leur souhait était la réfection de la rue, son redressement au niveau de la courbe face aux immeubles du VEGA et du CLOS MAGDELENEAU, permettant des trottoirs sécurisant de 1 mètre de chaque côté et une voirie à 6 mètres comme maintenant.

L'enquête d'utilité publique est ouverte.

Une pétition est lancée et recueille 81 % de signatures.

Elle est remise à Monsieur le Maire et à l'Adjoint à l'Urbanisme et une lettre fut portée à M. le Commissaire Enquêteur. Une première délégation intervient près de M. le Maire et du Premier Adjoint. Aucune solution d'entente ne fut trouvée.

Pour soutenir leur action, les riverains et la C.S.C.V. assistent nombreux au Conseil Municipal du 4 Décembre 1979 où l'on doit débattre du problème de la rue Emile Zola.

Les riverains font une contre proposition. Lors d'une nouvelle entrevue avec M. le Maire un nouveau plan assorti de photos lui est remis, par une délégation.

A ce jour l'action n'a pas aboutie, mais la C.S.C.V. reste convaincue que toutes suggestions de personnes qui s'organisent devraient être prises en compte et favoriser l'amélioration de projet.

La C.S.C.V. ne restera pas sourde aux problèmes des usagers.



La rue Emile Zola avant réfection



LA MUNICIPALITÉ ET LE QUARTIER EMILE ZOLA

Pour compléter l'information que nous donne la C.S.C.V. sur les travaux de réfection de la voie Emile Zola, nous voulons préciser ceci :

- 1 - Cette rue qui était en mauvais état avait fait l'objet depuis longtemps de demandes des riverains pour sa remise en état.
- 2 - La construction dans cette rue de nombreux logements a accru considérablement la circulation et le stationnement.
- 3 - Les habitants de ce quartier demandaient le passage du bus surtout pour les personnes âgées.
- 4 - La réalisation de l'école du Port-au-Blé nécessitait pour la sécurité des enfants la construction de trottoirs.

C'est pour toutes ces raisons et pour un meilleur service de la population en général que la Municipalité de REZÉ a décidé l'élargissement de cette voie, sa réfection et la construction de trottoirs. Le Maire, les Adjointes et le Conseil Municipal ont dialogué à ce sujet tant avec la C.S.C.V. qu'avec des représentants des riverains de cette rue afin d'expliquer le bien fondé en 1980 et pour l'avenir d'une telle réalisation.

Par ailleurs, la Municipalité qui avait été sollicitée par la C.S.F. et les habitants de ce quartier, a d'ores et déjà pris des décisions qui apporteront un certain bien-être :

- Le passage du mini-bus par les rues Henri Barbusse et Emile Zola ;
- La mise en place d'une nouvelle percée prolongeant la rue Emile Zola et évitant la rue étroite Julien Marchais ;

- L'ouverture prochaine d'un centre de quartier avec des activités pour tous ;
- L'utilisation des salles polyvalentes de l'école du Port-au-Blé et la mise en place d'une bibliothèque pour enfants ;
- L'ouverture des futures aires de jeux de l'école aux enfants du quartier ;
- L'aménagement d'une zone de verdure et d'un chemin piétonnier près de St-Lupien.

La Municipalité a tenu à vous apporter ces précisions afin de compléter l'information sur ce point.

La rue Emile Zola après réfection



Le Centre de quartier rue Emile Zola

* REZÉ du 12 au 18 MAI 1980 *

CINQUANTENAIRE de l'A.E.P.R.

FOYER « LAÏQUE » A.E.P.R. 19 bis, rue Pierre Brossolette REZÉ
Du 12 au 16 mai de 9 h 30 à 19 h 30

EXPOSITION : L'ÉDUCATION POPULAIRE

Coordonnée par le service « EXPRESSION » de la F.A.L. avec le concours de la M.J.C. de Rezé et de plusieurs Amicales Laïques

JEUDI 15 MAI, REZÉ : STADE LÉO LAGRANGE

Fête de la Jeunesse et des Sports

avec le concours

- des sections « GYMNASTIQUE UFOLEP (44) »
- des sections sportives et culturelles de l'A.E.P.R.

ENTRÉE GRATUITE

MARDI 13 MAI à 20 h 30 THÉÂTRE DE REZÉ

RÉCITAL CLASSIQUE

avec le concours de :

- l'Ensemble Vocal J.-B. DAVIAIS
- l'Ensemble de Harpes de NANTES
- LE Corps de BALLET et l'ÉCOLE de DANSE CLASSIQUE de l'A.E.P.R.

JEUDI 15 MAI à 10 h Théâtre de REZÉ
CÉRÉMONIES DU CINQUANTENAIRE

avec la participation de

PAUL FAHY

Président National de la Ligue Française de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente

Samedi 17 mai à 20 h 30

Gala de Variétés

Présentation et animation par Marcel CHICOT

L'Orchestre « MURESUL » Folk Song avec ODILE

Les MANY-THOU

3^e Prix Mondial de la Magie

Le Groupe Musical et Vocal de R.F.A.

DILLINGER'S

ISABELLE AUBRET

JEAN-MICHEL CARADEC

PARTICIPATION + de 14 ans 35,00 F
AUX FRAIS - de 14 ans 25,00 F

REZÉ SOUS CHAPITEAU STADE Léo-Lagrange



Les * KARAMIS * PÉROU *



DILLINGER'S * R.F.A. * WENDEL'S

ISABELLE AUBRET



JEAN-MICHEL CARADEC

DIMANCHE 18 MAI NON STOP DE 11 H A 20 H

FESTIVAL

ALLEMAGNE FÉDÉRALE ST-WENDEL	ANTILLES
BRETAGNE Bagad et cercle Saint-Yann Nort-sur-Erdre TRÉBEAU de TERROUR	ISRAEL
PÉROU	ROUMANIE MURSUL
VENDÉE Le Morois de Challans	viêtNAM
U.R.S.S. TBILISSI	FOLK DANSAnt avec BETELIAN

PARTICIPATION + de 14 ans 15,00 F
AUX FRAIS - de 14 ans 10,00 F

REZÉ STADE Léo-Lagrange Sous chapiteau et en plein air

★ FLASH INFORMATIONS ★

DÉPART EN RETRAITE DE Mme GENDRONNEAU INFIRMIERE-CHEF DE LA VILLE

Le Vendredi 7 Mars, une manifestation de sympathie avait lieu, à la salle polyvalente rue Jean Louis, en présence d'une nombreuse assistance d'Élus et d'employés municipaux de la Ville, en l'honneur du départ en retraite de Mme GENDRONNEAU, Infirmière-Chef du Centre de Soins de Rezé.

Entrée au service de la Ville le 1er Décembre 1947, Mme GENDRONNEAU avait auparavant exercé son métier d'infirmière dans des hôpitaux tels que Broussais, Livet et Ambroise Paré pendant la guerre 39 - 45 et comme infirmière à la Croix Rouge Française de 1945 à 1947 dans un Établissement de cure en Forêt Noire.

Le Secrétaire Général de la Ville rappela les nombreuses qualités humaines et professionnelles de la retraitée, mettant particulièrement l'accent sur sa générosité, son désir de rendre service, sa simplicité avant d'exprimer les regrets, au nom de ses Collègues Municipaux et amis, de voir partir une très fidèle et estimée collaboratrice.

Le Maire, pour sa part, retraça la longue et fructueuse carrière de Mme GENDRONNEAU qui a mis en place à REZÉ un service de soins efficace et apprécié comprenant aujourd'hui 13 infirmières, 6 agents administratifs et 4 agents de service. «C'est un des services le plus important qui fait la fierté de la Municipalité.» Il souligna en termes chaleureux la reconnaissance de la Ville à l'endroit de cette employée modèle qui a donné tout son cœur à son



métier et à la tâche qui lui était confiée à REZÉ. La population rezéenne peut être fière d'avoir eu une personne de cette qualité à son service. La reconnaissance de ses mérites à la tête d'une bonne équipe au Centre de Soins de la Ville de Rezé a dépassé les frontières de notre seule Commune puisque Mme GENDRONNEAU a été nommée membre du Conseil d'Administration de l'École des Infirmières de Nantes, ce dont chacun ne peut que se féliciter.

AVIS AUX REZÉENS

DIVAGATION DES CHIENS ET DES CHATS

Dans l'intérêt de la sécurité publique, nous demandons à tous les propriétaires de chiens et de chats de veiller à ce que ceux-ci ne divaguent pas sur la voie publique au risque de créer des accidents et des nuisances.

Nous en appelons au bon sens de nos concitoyens pour que chacun en ce domaine prenne ses responsabilités pour le mieux être de tous.

ENEZ NOMBREUX à TRENTEMOULT

LES 13 et 14 SEPTEMBRE 1980

à la GRANDE FETE POPULAIRE et à l'INAUGURATION DU PORT ABRI

Un programme a été proposé par le Syndicat d'Initiative et le Club Nautique de Trememoult. Les principales associations rezéennes présenteront au stand d'information leurs activités.

Des jeux, des animations musicale et culturelle seront organisés.

Le détail du programme paraîtra dans la presse locale.

1920 - 1980

SOIXANTIEME ANNIVERSAIRE DU CERCLE ST-PAUL

S'il est un soixantenaire qui se porte allègrement c'est bien le Cercle Saint-Paul. Après six décennies au service du Sport et de la Culture de Rezé, le Cercle St-Paul veut, avec ses fondateurs, ses anciens, ses dirigeants, revivre l'épopée de leur club, se rappeler des débuts, des difficultés, des succès qui ont récompensé tous les efforts distribués par ces bénévoles toujours dans l'ombre mais qui répondent présents à tous instants.

Aussi pour eux, pour les anciens, pour ceux en activité, pour les jeunes, le C.S.P. organise les 26 et 27 Avril deux jours de grande fête «Rétro». Celles-ci auront pour thème «Les Années».

Avec l'aide matérielle de la Ville de Rezé, que nous tenons à remercier, nous comptons sur une participation massive des Rezéens. Le C.S.P. a mis tout en œuvre pour que cette fête soit une de celle dont on parlera longtemps.

PROGRAMME -

26 Avril -

Défilé - animation dans Rezé - Caravanes publicitaires - Opération Portes Ouvertes - Cinéma Rétro gratuit - Bal à papa

27 Avril -

Défilé de vieilles voitures - Réception au Syndicat d'Initiative de Trememoult - Danse - Musique - Gymnastique - Gymkana de vieilles voitures avec la participation du Club Auto Retro Nantais (plus de 30 voitures).

En soirée -

Concert Retro cloturé par un grand feu d'artifice dans un site champêtre.